



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montesquieu-des-Albères

CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal sont convoqués en séance publique
Salle Jean Thubert
Mardi 5 avril 2022 à 19h00

ORDRE DU JOUR :

- 00) Procès-verbal de la séance du 8 février 2022 et compte rendu des décisions du Maire.
- 01) Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 afférents au budget primitif 2021.
- 02) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022.
- 03) Etat annuel des indemnités de fonction des élus pour l'année 2021.
- 04a) Vote du budget primitif principal 2022.
- 04b) Vote d'une subvention d'équilibre au budget primitif 2022 du CCAS.
- 04c) Vote des taux d'imposition 2022.
- 04d) Détail des contributions versées aux organismes de regroupement et des subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes de droit privé dans le cadre du vote du budget primitif 2022.
- 05) Clôture définitive du budget annexe « lotissement communal le Couloumer ».
- 06) Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de formations hygiène et sécurité à destination du personnel des communes membres de la CCACVI.
- 07) Avenant n°1 à la convention relative à la mise en place d'un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement du reste à charge dans le cadre de l'OPAH intercommunale.
- 08) Signature d'une nouvelle convention de prestation de service de collecte des déchets verts avec la CCACVI.
- 09) Création d'une réserve communale de sécurité civile.
- 10) Signature d'une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER pour la parcelle cadastrée AE26.
- 11) Caducité d'une convention de mise à disposition d'un local communal suite à la délibération n°04-20.12.2012.

- 12) Mise à jour de la délibération n°12-17.09.2020 relative à la convention à signer avec Enedis dans le cadre de l'alimentation électrique du lotissement Sant Cristau.
- 13) Mise à jour de la délibération n°08-09.03.2018 relative à la convention à signer avec Enedis pour les parcelles AP98 et AN351.
- 14) Mise à jour de la délibération n°09-09.03.2018 relative à la convention à signer avec Enedis pour la parcelle D294.
- 15) Régularisation foncière entre la commune et le propriétaire de la parcelle AO 137.
- 16) Questions diverses.
 - Porter à connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la CCACVI (exercices 2017 et suivants).

Montesquieu-des-Albères, le jeudi 31 mars 2022.

**Le Maire,
Huguette PONS**



PUBLIC AUTORISE (MAXIMUM 20 PERSONNES + MADAME LA CORRESPONDANTE DU JOURNAL L'INDEPENDANT) AVEC DISTANCIATION SOCIALE ET PORT DU MASQUE RECOMMANDÉ. DU GEL HYDROALCOOLIQUE SERA TENU A LA DISPOSITION DU PUBLIC.